

POLITIQUE D'ACHAT

Adoptée par le Conseil d'administration de l'Alliance pour les droits des femmes mauritaniennes (ADFM)

Dernière mise à jour : Décembre 2023



PRÉAMBULE

L'Alliance pour les droits des femmes mauritaniennes (ADFM) reconnaît l'importance cruciale d'un processus d'achat transparent, équitable et responsable dans la réalisation de notre mission et de nos objectifs. Cette politique d'achat reflète notre engagement envers les principes d'intégrité, de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des ressources qui nous sont confiées.

En tant qu'acteur engagé dans la promotion du bien-être social et du développement communautaire, nous sommes conscients de notre responsabilité de garantir que chaque ouguiya (MRU) dépensé contribue efficacement à notre mission et bénéficie directement à celles et ceux que nous servons. Cette politique d'achat vise à établir des normes claires pour tous les acteurs impliqués dans le processus d'achat, afin de nous assurer que nos décisions sont prises en toute équité, dans l'intérêt de l'organisation et de ses parties prenantes.

Nous croyons fermement que la transparence et la responsabilité sont essentielles pour instaurer la confiance avec nos bénéficiaires, nos partenaires et nos donateurs. En respectant les dispositions de cette politique, nous nous engageons à offrir un processus d'achat ouvert et concurrentiel, où chaque fournisseur qualifié a la possibilité de proposer ses services et produits.

Nous sommes déterminés à prévenir toute forme de malversation, de favoritisme ou de traitement injuste dans notre processus d'achat. Chaque membre de notre organisation impliqué dans les achats est tenu de faire preuve d'intégrité, d'éthique et de professionnalisme, en évitant tout conflit d'intérêts et en agissant dans le meilleur intérêt de l'Organisme.

Cette politique d'achat sera périodiquement évaluée et améliorée pour répondre aux besoins changeants de notre organisation et pour nous conformer aux meilleures pratiques en matière d'achat responsable. Nous nous engageons à promouvoir une culture d'apprentissage continu, où nous tirons des enseignements de nos expériences passées pour améliorer notre efficacité et notre efficience.

En adoptant cette politique d'achat, nous renouvelons notre engagement envers la bonne gestion des ressources, la réalisation de nos objectifs et la maximisation de notre impact positif au sein de notre communauté. Ensemble, nous travaillons main dans la main pour bâtir un avenir meilleur, plus équitable et plus prospère pour tous.

Principes Directeurs

- a. Transparence : Le processus d'achat sera mené de manière transparente et ouverte, permettant aux fournisseurs qualifiés et compétents de soumettre leurs propositions.
- b. Équité : Tous les fournisseurs seront traités de manière équitable et impartiale, sans discrimination fondée sur la race, le sexe, la religion, l'origine ethnique ou tout autre critère non pertinent.
- c. Responsabilité : Les décisions d'achat seront prises de manière responsable, en tenant compte des besoins de l'organisation, de la qualité des produits ou services, du coût, de la durabilité et de l'impact social.

Processus d'Achat

- a. Planification des besoins : Les besoins en biens et services seront identifiés et planifiés de manière à répondre aux objectifs et aux activités de l'organisme.
- b. Demande d'achat : Toute demande d'achat sera soumise par le responsable de programme ou le département concerné. La demande devra être dûment justifiée, chiffrée et approuvée par l'autorité compétente.
- c. Sélection des fournisseurs : L'organisme procédera à une sélection équitable des fournisseurs en fonction de leur capacité, de leur expérience, de leur réputation et de leur conformité aux critères préétablis.
- d. Appels d'offres : Pour les achats importants, un processus d'appel d'offres pourra être lancé, garantissant ainsi une concurrence ouverte et une évaluation transparente des propositions.
- e. Contrats : Des contrats clairs et complets seront établis avec les fournisseurs retenus, définissant les termes, les conditions, les délais de livraison, les responsabilités et les modalités de paiement.
- f. Évaluation : La performance des fournisseurs sera régulièrement évaluée, en tenant compte de la qualité des produits ou services, du respect des délais, de la conformité aux spécifications et des coûts.

Responsabilités

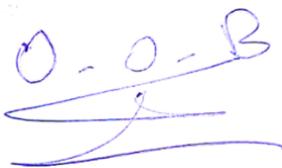
- a. Le Conseil d'Administration est responsable de la supervision globale du processus d'achat et de l'approbation des politiques et des procédures.
- b. Le responsable des finances ou le directeur administratif est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'achat.
- c. Les responsables de programme et les départements sont responsables de la formulation des besoins, de la justification des achats et de la soumission des demandes d'achat.
- d. Les responsables des achats sont responsables de la mise en œuvre du processus d'achat, y compris la sélection des fournisseurs, la passation des marchés et la gestion des contrats.
- e. Tous les membres du personnel impliqués dans le processus d'achat doivent agir avec intégrité et éviter tout conflit d'intérêts.

Révision de la Politique

Cette politique d'achat sera examinée périodiquement pour garantir sa pertinence et son efficacité. Toute modification sera approuvée par le Conseil d'Administration.

Adhésion et signatures

En signant cette politique, nous réaffirmons notre engagement à mener des achats responsables, transparents et équitables pour atteindre les objectifs de notre organisme de la société civile.



Oumou Oumar Bâ
Directrice Générale

Date : 2023-12-17



Haby Mamadou Dia
Présidente du Conseil d'administration

Date : 2023-12-17